



Conjoncture et évolution des prix des produits agricoles



Bonne performance des aides agricoles européennes à Mayotte

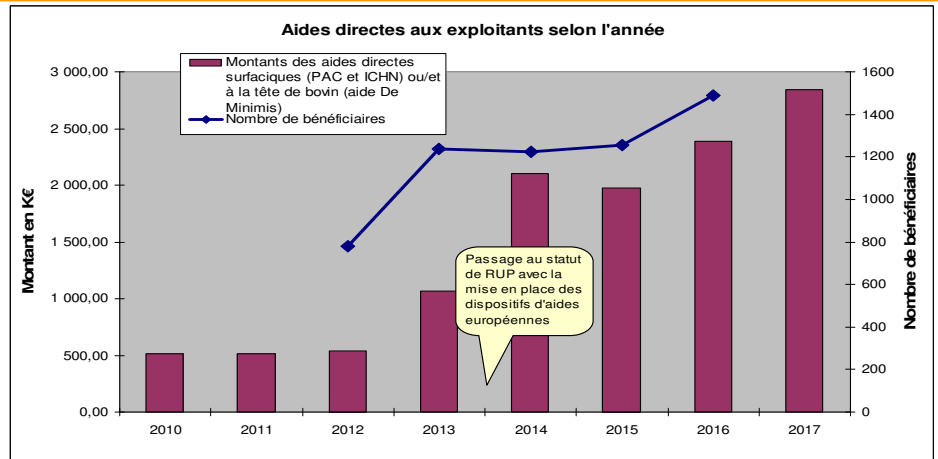
Dans le cadre des réflexions actuelles sur l'ancrage de Mayotte dans la République, cet article vise à faire un état de l'évolution sur les dernières années des aides versées au secteur agricole.

Des aides directes accordées aux producteurs en forte augmentation

A partir de la campagne 2014, le dispositif européen POSEI (programme d'option spécifique liée à l'éloignement et à l'insularité) a été activé, avec en particulier l'aide à la production, proportionnelle à la surface, majorée pour les cultures d'ylang et de vanille. S'y ajoutent l'aide ICHN (Indemnité compensatrice de handicaps naturels) émergeant sur le FEADER, activée à partir de 2015, ainsi que l'aide « *de minimis* » aux éleveurs bovins, qui préfigure les primes communautaires qui seront accessibles quand un abattoir « ruminants » sera fonctionnel.

Sur ces aides directes aux producteurs, les montants octroyés sont en **progression régulière, atteignant 2,8 millions € pour 2017 contre 500.000 € environ dans les années 2010-2012** ; A signaler toutefois que les montants alloués pour 2015 et 2016 n'ont pu être versés qu'en avril et juillet 2017, du fait de la refonte de l'outil informatique d'instruction des demandes d'aide.

Le nombre de bénéficiaires augmente également, avec environ **1500 exploitants subventionnés et un montant moyen d'aide annuelle par agriculteur de 1750 €, pour une surface moyenne déclarée de 1,5 ha**. Ce dispositif d'aide directe surfacique pourrait



être davantage sollicité et l'objectif est de dépasser 2000 bénéficiaires en 2020.

L'appui aux activités d'approvisionnement, de transformation et de commercialisation progresse également

Le POSEI intervient également sur les secteurs de l'agrofourmiture et de l'agroalimentaire selon deux dispositifs : le RSA (Régime Spécifique d'Approvisionnement) et les MFPA (mesures en faveur de la production agricole).

Le RSA permet de réduire le coût d'acheminement de denrées alimentaires de première nécessité, soit par l'exonération des droits de douane (provenance de pays tiers), soit en les subventionnant (imports de l'UE). La partie typiquement agricole du RSA concerne l'import de matières premières comme le soja et le maïs pour la fabrication d'aliments pour le bétail. C'est un tiers de la consommation ef-

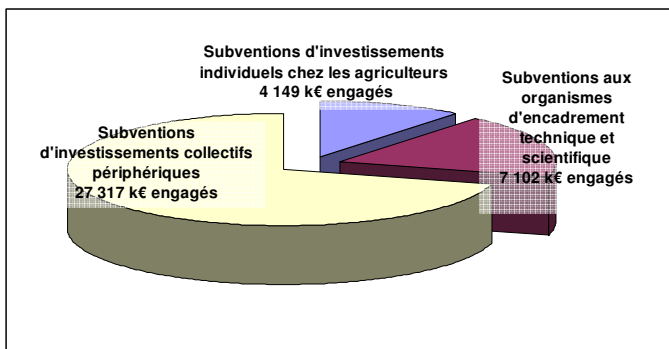
fective du RSA, dont le montant est actuellement plafonné pour Mayotte à 944.000 €/an.

L'aide MFPA vise à inciter à la transformation locale et à la commercialisation dans les circuits formels. A la différence des autres DOM, ce dispositif permet également d'atténuer les coûts de transformation en aliments du bétail quand les intrants proviennent de pays tiers. Outre le développement des filières fruits et légumes et de l'élevage avicole, la relance de la distillation d'ylang grâce au doublement obtenu de l'aide au litre d'huile essentielle pourrait augmenter de façon importante la sollicitation de cette aide pour les prochaines campagnes. Les aides à la commercialisation (faiblement mobilisées pour le moment : 156.000 € en 2017) devraient être également davantage sollicitées dès 2018 par les filières organisées notamment en aviculture.

Des années 2015 et 2016 difficiles pour les opérateurs collectifs

Le PDR (Programme de Développement Rural), accorde trois types d'aides à l'investissement physique et intellectuel : **les investissements individuels chez les agriculteurs - l'appui aux organismes d'encadrement technique et scientifique (investissement intellectuel) - les équipements collectifs en milieu rural.**

		Montants en K€ Payés pour l'année:						
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prévisionnel 2018
Aides POSEI Européennes	Aides aux secteurs appro, transfo, commercialisation							
	Aide au transport (type RSA) + VALOMAY (Valorisation produits agricoles (type MFPA))	658,41	683,02	199,68	167,68	340,00	Solde des projets antérieurs au POSEI	
	RSA - Régime spécifique d'approvisionnement (dont import maïs pour fabrication aliments bétail)			484,00	761,70	900,20	909,90	944,00
	IAV-Import Animaux Vivants			58,00	58,00	82,00	106,47	190,00
	MFPA - Aides à la fabrication (aliments bétail, jus, abattage poulets, essence d'ylang, etc)			449,00	679,00	531,00	775,36	1 110,85
	MFPA - Aides à la commercialisation (contrats GMS, etc)			178,00	207,00	89,00	156,11	300,00
	POSEI Transversal						61,7	200
		658,41	683,02	1 368,68	1 873,38	1 942,20	2 009,54	2 744,85



Le plus gros budget engagé jusqu'à présent est celui des équipements collectifs en milieu rural, avec 27 millions €, dont 5.5 pour les pistes rurales et 15.1 pour les services de base des communes. Par ailleurs, de gros projets sur la transformation sont engagés (2.6 M€) ou vont l'être (abattoirs volailles et bovins notamment), afin de lever le goulet d'étranglement de ces filières.

Les investissements individuels agricoles peinent à trouver des porteurs d'initiatives. Pour autant, les dossiers déposés jusqu'à fin 2017 atteignent 4.2 M€ en engagement pluriannuel, avec en particulier un projet important d'élevage de poules pondeuses qui contribue à renforcer les capacités de la production mahoraise au regard des besoins croissants de la consommation locale d'œufs.

L'appui aux organismes d'encadrement technique et scientifique est financé par les mesures d'appui aux projets de structuration des filières, d'innovation-transfert, de formation, de

démonstration et de conseil. Le montant total engagé était de 7,1 millions € fin 2017.

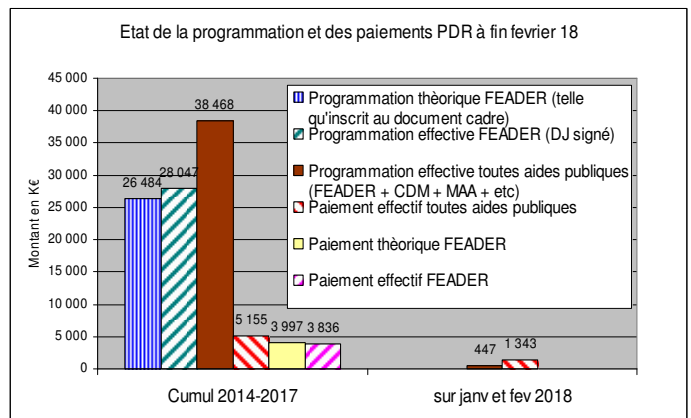
Pour les OPA (Organisations Professionnelles Agricoles) qui portent ces projets, la période transitoire (de fin 2014 à mi

2017) a été financièrement difficile à passer. En effet, comme dans toutes les régions françaises, la complexité de développement des outils informatiques de gestion de ces aides a généré des retards de paiement importants. Les projets de recherche-développement ont néanmoins bénéficié de préfinancements du CIRAD, et des paiements intermédiaires ont pu être réalisés sur certaines mesures au profit des OPA. Des aides complémentaires nationales et du Conseil Départemental ont également aidé les structures à passer ce cap. La mise en œuvre à partir de cette année de la mesure sur le conseil individuel aux exploitants agricoles va permettre d'une part d'engager des

actions répondant mieux aux besoins individuels des exploitations et d'autre part de conforter l'activité de conseil des OPA.

Fin février 2018, **près de la moitié des crédits FEADER du PDR, soit 23 millions €, ont été engagés.** Mayotte se situe 15 points au dessus de la moyenne nationale des taux d'engagement (32,8% d'engagements, contre 48,2% pour Mayotte). Les 4 autres DOM sont entre 18% et 24% d'engagements.

Le taux de paiement n'est par contre que de 7,5% (6,9 millions €), dans la moyenne des DOM, contre 32,8% en métropole. Pour autant, ce chiffre est conforme aux prévisions pour Mayotte car, s'agissant du tout premier PDR, une montée en puissance était inévitable, ce qui n'est pas le cas ailleurs où les crédits de cette programmation ont payé des projets de la programmation précédente.



Les perspectives 2018-2020 sont optimistes

2015 à 2017 ont été des années de transition. Les aides antérieures ont été soldées et les nouveaux mécanismes de paiement sont maintenant en place. Un accompagnement efficace est également proposé, notamment grâce au Point Accueil Installation des Jeunes Agriculteurs et au relais assuré par le Réseau Rural et les Groupes d'actions locales du programme LEADER.

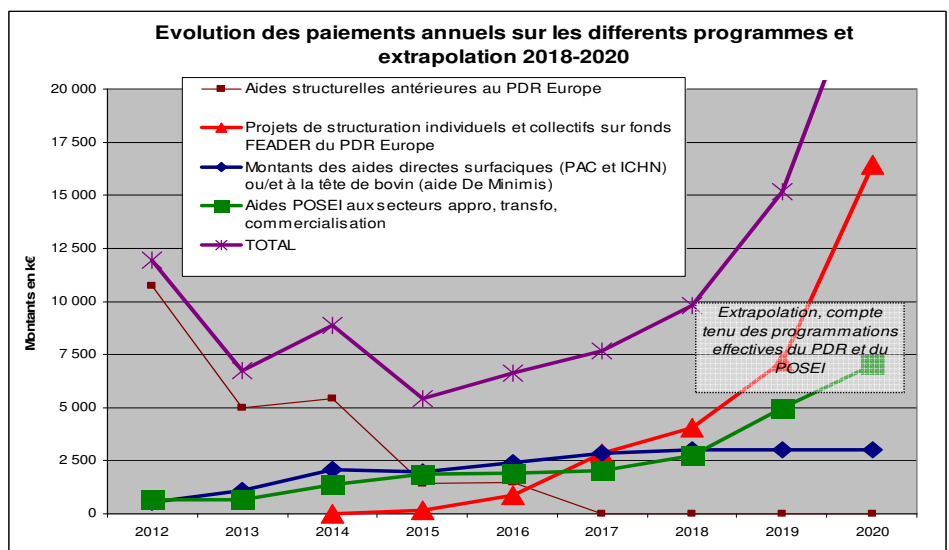
2017 a globalement permis de payer 7,7 millions € répartis en 2,8 sur les projets PDR, 2,8 en aides directes aux agriculteurs et 2 en POSEI d'appui au secteur intermédiaire.

De 2018 à 2020, la prospective montre qu'on passera à des versements de 10 à 26 M€ selon l'année. En effet, les projets déposés sur le PDR sont maintenant nombreux, avec la construction programmée d'a minima un abattoir de volailles, les pistes rurales, les équipements communaux, les investissements de collecte et transformation des fruits et légumes, l'accompagnement technique des agriculteurs (formation,

information et suivi), etc. De même, le développement des filières ylang, volailles de chair, œufs, etc. vont consommer du POSEI qui nécessitera d'ici la fin de cette programmation européenne une augmentation progressive des crédits jusqu'à 10 millions € par an.

Pour réussir ce challenge, les professionnels agricoles doivent être en ca-

pacité d'élaborer des projets qui répondent aux besoins du territoire et sont conformes au cadre réglementaire des aides européennes. Les ressources en ingénierie de projets méritent d'être renforcées. L'administration peut participer à cela, mais elle ne peut se substituer aux acteurs professionnels dans le portage de leurs projets.



Le prix du kanga approche les 28 €, soit le plus cher du mois de mars sur les 3 dernières années.

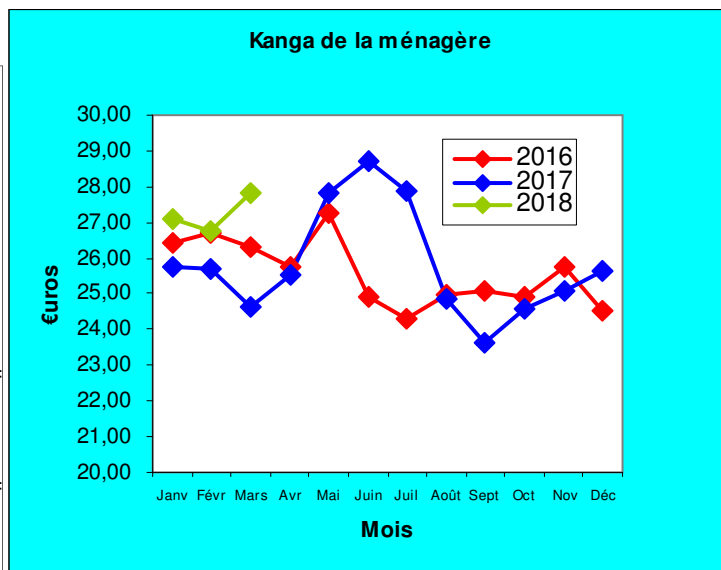
Fruits : Le prix de l'ananas continue de monter, avec plus 30% depuis le début de l'année. L'orange fait son apparition dans notre mensuelle en remplaçant la mangue.

Légumes : Le prix de la banane est en baisse (environ 10%), tandis qu'on constate une forte augmentation du prix de la tomate (plus de 30% par rapport au mois précédent), liée à son importation qui se vend à 9.90 €/kg dans les GMS, 4.60 en local. Le prix du kg de manioc a aussi augmenté.

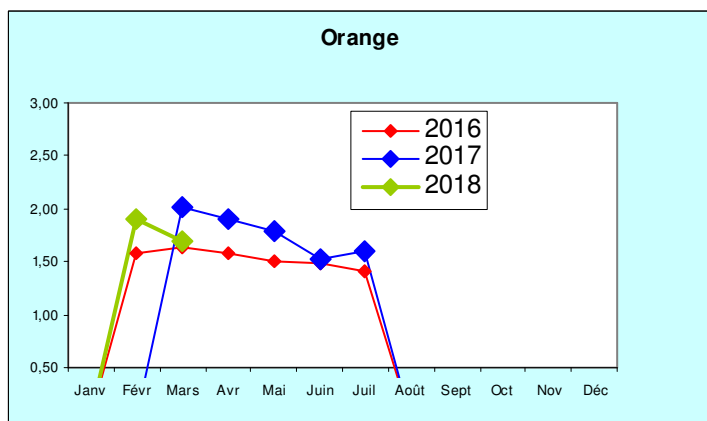
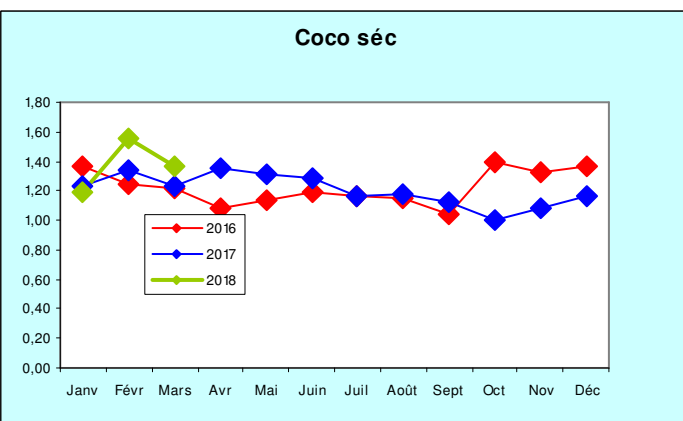
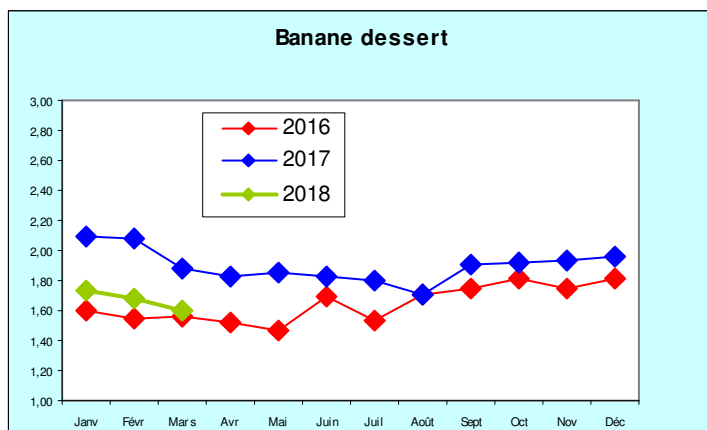
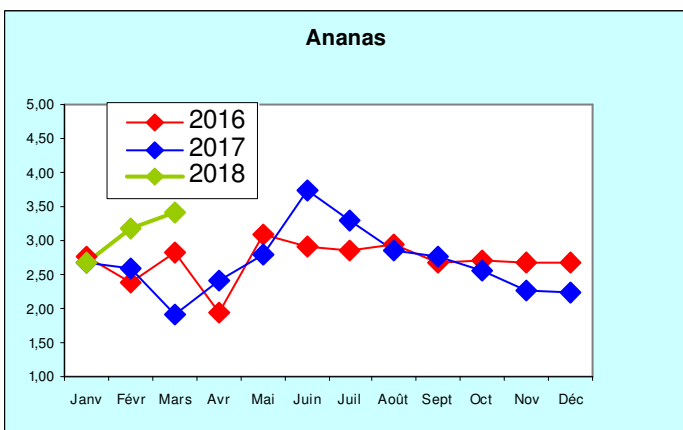
Condiments et produits transformés : Les prix des condiments et produits transformés sont en baisse d'environ 10 % par rapport au mois dernier.

Constitution du kanga de la ménagère (10 kg) :

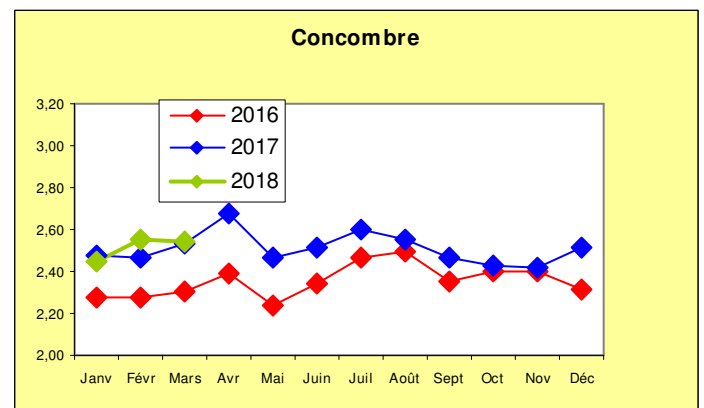
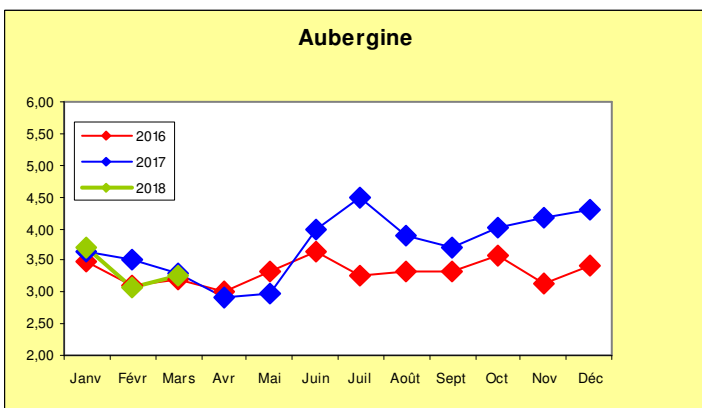
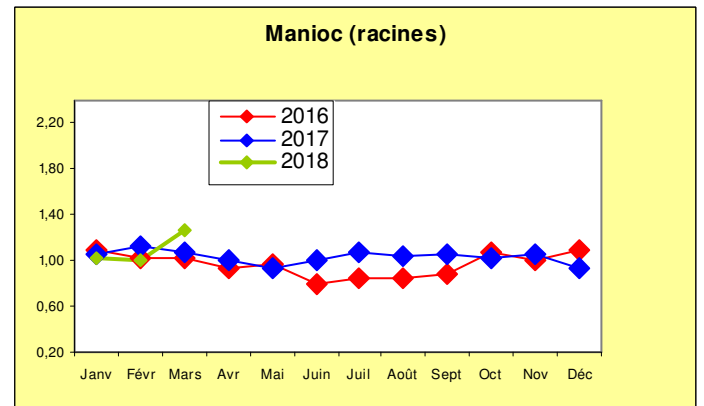
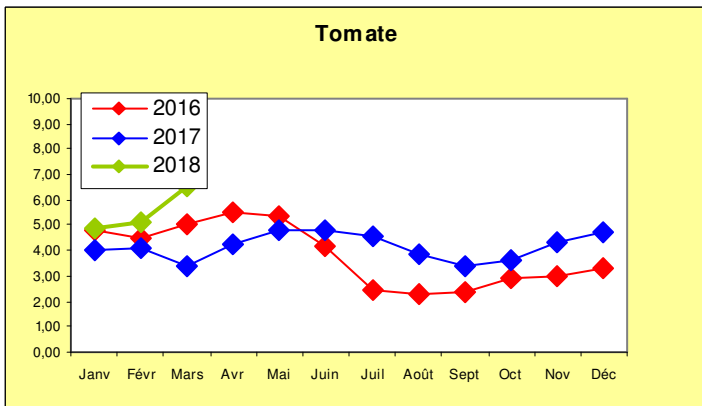
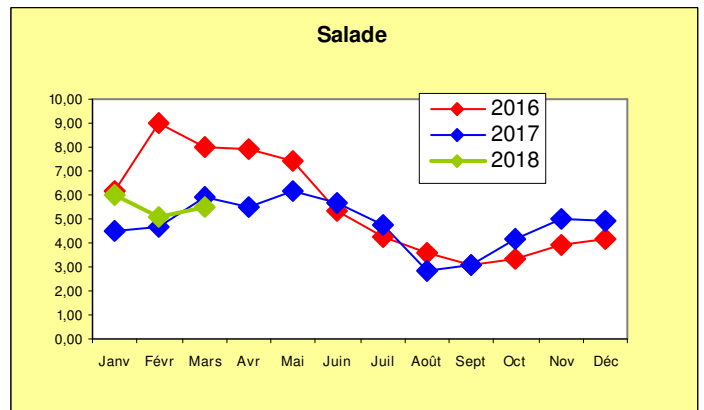
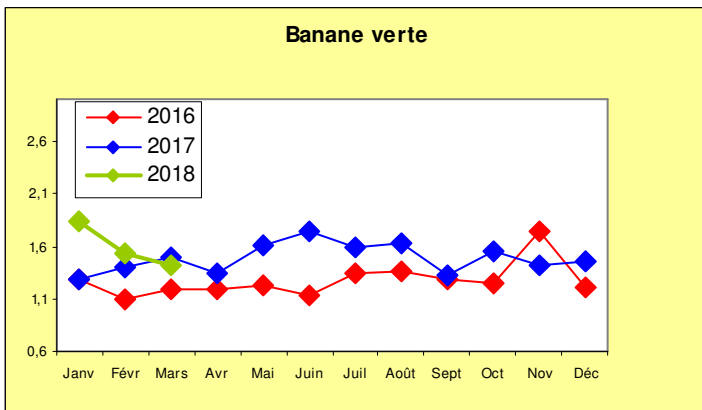
<p>FRUITS (2 kg)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ananas = 400 g • Banane dessert = 400 g • Cocos = 400 g • Papaye = 400 g • Orange = 400 g 	<p>LEGUMES (7 kg)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tomate = 600 g • Aubergine = 400 g • Banane verte = 1,5 kg • Mafanes = 1 kg • Morelles = 1 kg • Concombre = 300 g • Manioc = 1,5 kg • Fruit à pain = 200 g • Salade = 500 g 	<p>CONDIMENTS (1 kg)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ail = 100 g • Oignon = 200 g • Piment = 200 g • Purée de piment = 200 g • Achards = 200 g • Jus de citron = 100 g
---	--	--



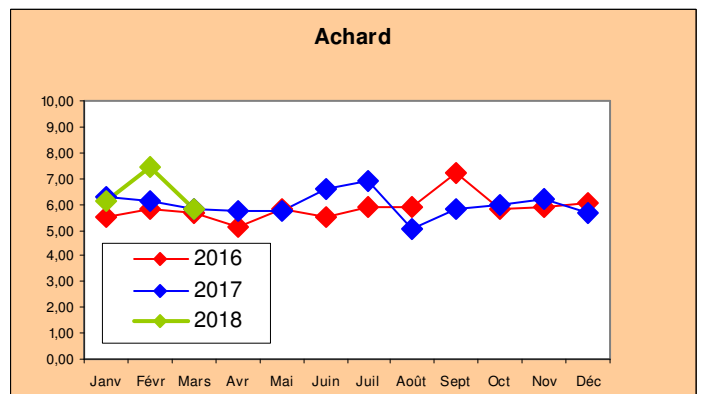
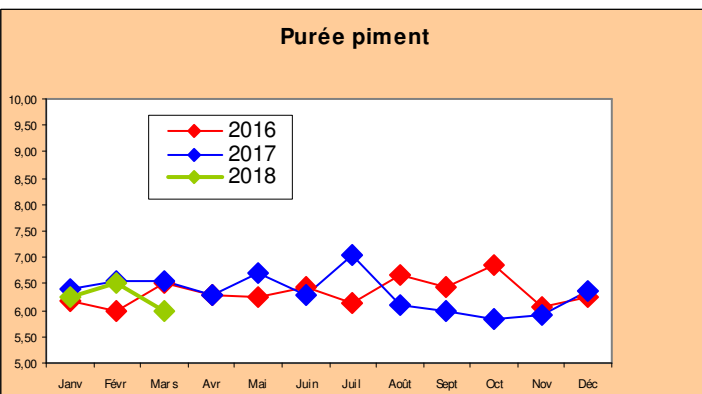
Fruits (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)



Légumes (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)



Condiments et produits transformés (moyenne glissante sur 5 semaines des prix)



Agreste

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service d'Information Statistique et Économique

BP 103 - 97 600 Mamoudzou MAYOTTE

Tél : 02 69 61 12 13 Fax : 02 69 61 10 31

Mél : srise.daaf976@agriculture.gouv.fr

Site Web : daaf.976.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Michel BERGES

Rédaction et Composition : DAAF SISE

Dominique Didot et Dhinou Yves

Impression : SISE



PREFET
DE MAYOTTE